

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

NITRATE DE CALCIUM 15,5% N

Version 2.0

Date d'impression 23.01.2020

Date de révision 11.10.2013

Paragraphe 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	:	NITRATE DE CALCIUM 15,5% N
Nom de la substance	:	acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium
No.-CAS	:	15245-12-2
No.-CE	:	239-289-5
Numéro d'enregistrement	:	01-2119493947-16-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.
Utilisations déconseillées	:	Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Brenntag Schweizerhall AG Elsässerstrasse 231 CH 4002 Basel
Téléphone	:	+41 (0)58 344 80 00
Télécax	:	+41 (0)58 344 82 08
Adresse e-mail	:	doku@brenntag.ch
Personne responsable/émettrice	:	Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	:	Centre Suisse d'Information Toxicologique CH-8032 ZÜRICH Tel.: +41 (0) 44 251 51 51 Numéro de cas d'urgence national: 145
--------------------------	---	--

Paragraphe 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

NITRATE DE CALCIUM 15,5% N

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Toxicité aiguë	Catégorie 4	---	H302
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	---	H318

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbol de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Nocif (Xn)	R22
Irritant (Xi)	R41

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

- Prévention : P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

NITRATE DE CALCIUM 15,5% N

Intervention	:	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
		P313	Consulter un médecin.
		P301 + P330	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.
		P314	Consulter un médecin en cas de malaise.

Etiquetage selon les directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger:



Nocif

Phrase(s) R	:	R22 R41	Nocif en cas d'ingestion. Risque de lésions oculaires graves.
Phrase(s) S	:	S23 S13 S25 S26 S46 S52 S56 S60 S36/39	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas utiliser sur de grandes surfaces dans les locaux habités. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

NITRATE DE CALCIUM 15,5% N

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.
Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

Paragraphe 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Composant non dangereux

Nom Chimique	Numéro d'identification	Concentration [%]
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	No.-CAS : 15245-12-2 No.-CE : 239-289-5 No. REACH enr. : 01-2119493947-16-xxxx	>= 50 - < 100

Paragraphe 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Éviter l'inhalation de la poussière. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais donner à boire à une victime qui est inconsciente ou qui a des crampes, ni la faire vomir. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
- Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements : Traiter de façon symptomatique.
Pas de données supplémentaires disponibles.

Paragraphe 5: Mesures de lutte contre l'incendie

NITRATE DE CALCIUM 15,5% N

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Asperger avec beaucoup d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés : Pas d'information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d') : oxydes d'azote (NOx), Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Paragraphe 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Porter un vêtement de protection avant d'entrer dans le périmètre de danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Ne pas absorber avec de la sciure de bois ou d'autres matières combustibles. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Paragraphe 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement.

NITRATE DE CALCIUM 15,5% N

Mesures d'hygiène : Ne pas inhale les vapeurs/poussières. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Le produit est hygroscopique. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter la formation de poussière.

Classe de feu : Moyennement combustibles (Pec > 100°C)

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver à l'écart des métaux. Matières à éviter: Matières inflammables

Classe de stockage (Allemagne) : 11 Solides combustibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

Paragraphe 8: Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information supplémentaire : Poussières totales :
Poussières alveolaires (A): 1,5 mg/m³
Poussières inhalables (E) 4 mg/m³
Valeurs AGW et BAT liste 2006

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : Nécessaire en cas d'occurrence de poussière

NITRATE DE CALCIUM 15,5% N

Type de Filtre recommandé:P

Protection des mains

Conseils : Gants
Les matières suivantes sont convenables:
Caoutchouc naturel
Polyisoprène
Caoutchouc nitrile
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Paragraphe 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	: solide
Couleur	: blanc à jaunâtre
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: 5 - 7 (110 g/l; 20 °C)
Point de fusion/point de congélation	: 400 °C
Point d'ébullition	: donnée non disponible
Point d'éclair	: non applicable
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible

NITRATE DE CALCIUM 15,5% N

Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Densité relative	:	2,05
Hydrosolubilité	:	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Explosibilité	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	donnée non disponible

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

Paragraphe 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Pas de données supplémentaires disponibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents réducteurs, Acides forts et bases fortes, Tenir à l'écart des matières combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

NITRATE DE CALCIUM 15,5% N

Produits de décomposition dangereux : oxydes d'azote

Paragraphe 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Information supplémentaire**

Expérience de l'exposition humaine : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Composant:	acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	No.-CAS
		15245-12-2

Toxicité aiguë**Oral(e)**

DL50 oral : 500 mg/kg (rat)

Sensibilisation

Résultat : Aucun effet sensibilisant connu lors de contact avec la peau.

Paragraphe 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Composant:	acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	No.-CAS
		15245-12-2

Toxicité aiguë**Poisson**

CL50 : 447 mg/l (poisson; 48 h)

12.2. Persistance et dégradabilité**12.3. Potentiel de bioaccumulation****12.4. Mobilité dans le sol****12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****12.6. Autres effets néfastes****Information écologique supplémentaire**

NITRATE DE CALCIUM 15,5% N

Résultat : Peut être un risque à l'eau potable quand les quantités très grandes entrent dans des eaux souterraines.
Peut causer un eutrophication.

Paragraphe 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Doit subir un traitement spécial, p.ex. sur un site d'élimination agréé, pour satisfaire aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Vider les restes. Nettoyer le récipient avec de l'eau.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

Paragraphe 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l'ADR, RID, IMDG et le code IATA.

14.1. Numéro ONU

|| Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

NITRATE DE CALCIUM 15,5% N

Paragraphe 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Restriction d'emploi: Protection contre les substances dangereuse contribue a une restriction d'emploi pour le femmes enceintes at les jeunes de moins de 16 ans.

Information sur les législations nationales

Seuils quantitatifs OPAM : 20.000 kg (détermineé par RS814.012 Ann. 1 ch. 4)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

Paragraphe 16: Autres informations

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R41 Risque de lésions oculaires graves.

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Information supplémentaire

Autres informations : Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

|| Indique la section remise à jour.